
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2005

DÉCISION N° 2005 / 48 / T3 / 4

**PROJET D'EXTENSION DU TRAMWAY
DES MARECHAUX (T3) A PARIS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu les décisions de la Commission nationale du 11 Mai 2005 n° 2005/19/T3/1 décidant l'organisation d'un débat public et n° 2005/20/T3/2 nommant M. Hubert BLANC président de la commission particulière, et du 6 Juillet 2005, n°2005/44/T3/3, nommant trois membres de la commission particulière,

- sur proposition de M. Hubert BLANC,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique :

Est nommé membre de la commission particulière du débat public sur le projet d'extension du Tramway des Maréchaux (T3) à Paris.

- M. Pierre-Louis DOUCET.

Le Président



Yves MANSILLON